

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » mention Mandataire Social

- Article L. 313-20 8° du CESEDA, R. 313-65 et s.

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la <u>liste des traducteurs</u> assermentés.

A l'étranger - Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Mandataire social

- le formulaire de demande de visa de long séjour (CERFA n° 14071*05) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- 3 photographies d'identité récentes aux normes ;
- un ou plusieurs documents justificatifs établissant qu'il occupe une fonction de mandataire social dans un établissement ou une entreprise établie sur le territoire national (statuts, acte de nomination, etc.);
- un ou plusieurs justificatifs de son ancienneté égale ou supérieure à 3 mois dans l'entreprise ou toute autre société du même groupe (contrat de travail, mandat social, etc.);
- une rémunération brute au moins égale à 3 fois le <u>SMIC</u> annuel brut soit **55 419,00 €** au 1^{er} janvier 2020.

En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Mandataire social

- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- <u>visa de long séjour portant la mention « Passeport talent **X**° L 313-20 » ou VLS-TS portant la mention « Passeport talent » ou une carte de séjour en cours de validité ;</u>
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;

- le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (ou à défaut une attestation d'hébergement chez un particulier ou un établissement hôtelier) ;
- 3 photographies d'identité récentes aux <u>normes</u> ;
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
- un ou plusieurs documents justificatifs établissant qu'il occupe une fonction de mandataire social dans un établissement ou une entreprise établie sur le territoire national (statuts, acte de nomination, etc.);
- un ou plusieurs justificatifs de son ancienneté égale ou supérieure à 3 mois dans l'entreprise ou toute autre société du même groupe (contrat de travail, mandat social, etc.);
- une rémunération brute au moins égale à 3 fois le <u>SMIC</u> annuel brut soit **55 419,00 €** au 1^{er} janvier 2020.